

**COMMUNE DE LUTTER
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTER DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes dans la salle du conseil, rue d'Oltingue, le conseil municipal de la commune de Lutter s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Jean-Luc DOPPLER, Maire.

Etaient présents :

MM & Mme. : BLIND Frédéric, BLIND Marie, DOPPLER Jean-Luc, DOPPLER Hubert, FERRANDIER Marie-Christine, FIEGENWALD Elodie, GIMPEL Daniel, GRISWEG Marcel, MEISTER Catherine, MEYER Mickaël, WENSIERSKI Pauline

Etaient absents excusés : BLIND-FIEGENWALD Elodie, MEYER Mickaël

Procurations : Monsieur MEYER Mickaël a donné procuration à Mme WENSIERSKI Pauline pour voter en son nom.

Secrétaire de Séance : GASSER Noémie – Rédacteur territorial

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
2. Désignations des commissions et des représentants de commissions communales
3. Délibération désignation des membres de la CCID
4. Délibération désignation des membres de la 4 C
5. Délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires électricité
6. Point Personnel
7. Point urbanisme
8. Divers

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le dernier compte rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2. Délibération des commissions et des représentants de commissions communales.

Monsieur le Maire propose que cinq commissions soient créées,

A savoir :

- Commission des finances, budget et appel d'offres
- Commission bâtiments communaux, urbanisme, voiries, chemin et forêt
- Commission du cadre de vie,
- Commission communication, lien avec les associations, organisation d'évènements et bulletin d'information
- Commission gestion de la salle des fêtes

Les membres des cinq commissions sont les suivants :

Commission des finances, budget et appel d'offres

Président : DOPPLER Jean-Luc Membres : Tout le conseil

Commission communication, lien avec les associations, organisation d'évènements et bulletin d'information

Président : DANIEL GIMPEL Membres : Marie-Christine FERRANDIER, Marie BLIND, Catherine MEISTER, Pauline WENSIERSKI

Commission bâtiments communaux, urbanisme, voiries, chemin et forêt

Président : DANIEL GIMPEL Membres : Frédéric BLIND, Hubert DOPPLER, Mickaël MEYER

Commission du cadre de vie

Président FERRANDIER Marie-Christine Membres : Daniel GIMPEL, Elodie FIEGENWALD, Marcel GRISWEG, Pauline WENSIERSKI

Commission gestion de la salle des fêtes

Président : DANIEL GIMPEL Membres : Marie-Christine FERRANDIER, Elodie FIEGENWALD, Marcel GRISWEG, Hubert DOPPLER, Frédéric BLIND et Marie BLIND

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité les commissions et membres tel que présentés.

3. Délibération désignation des membres de la CCID

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : DOLL Thierry, DOPPLER Sylviane, GRISWEG Pierre, STEHLIN Frédéric, VERRY Philippe, GSELL Yolande, KESSLER Patrick, ANTONY Thierry, DIRING Maurice, RITTER Pierre, BEDEL Ludovic, BERTHOD Marie-Eve.

Les commissaires suppléants : DOPPLER Hubert, BLIND Frédéric, GUYOT Didier, MEYER Mickaël, BLIND Maurice, FERRANDIER Thierry, MEISTER Benoît, WENSIERSKI Pauline, LITSCHIG Maurice, BLOCH Michel, SCHMIDLIN Jacqueline, DOLL Bernadette.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur ou Madame le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin.

4. Délibération désignation des membres de la 4C.

Monsieur le Maire explique que suite aux élections, la commission 4C Chasse doit être revotée, qu'il y a lieu de nommer une commission de chasse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MEYER Mickaël et BLIND Frédéric sont nommés pour la commission de chasse.

5. Délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires électricité.

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Fait et délibéré à LUTTER, le 23.04.2026

6. Point Personnel.

Monsieur le Maire annonce que l'ouvrier communal est en arrêt maladie jusqu'au 3 mai 2026 inclus.

Monsieur le Maire annonce que la secrétaire de Mairie a demandé sa mutation vers la commune de Knoeringue. Sa mutation prend effet pour le 2 juillet 2026. Une annonce est déposée sur emploi-territorial et est en attente de candidatures et d'entretien pour faire la suite de Madame GASSER.

7. Point Urbanisme.

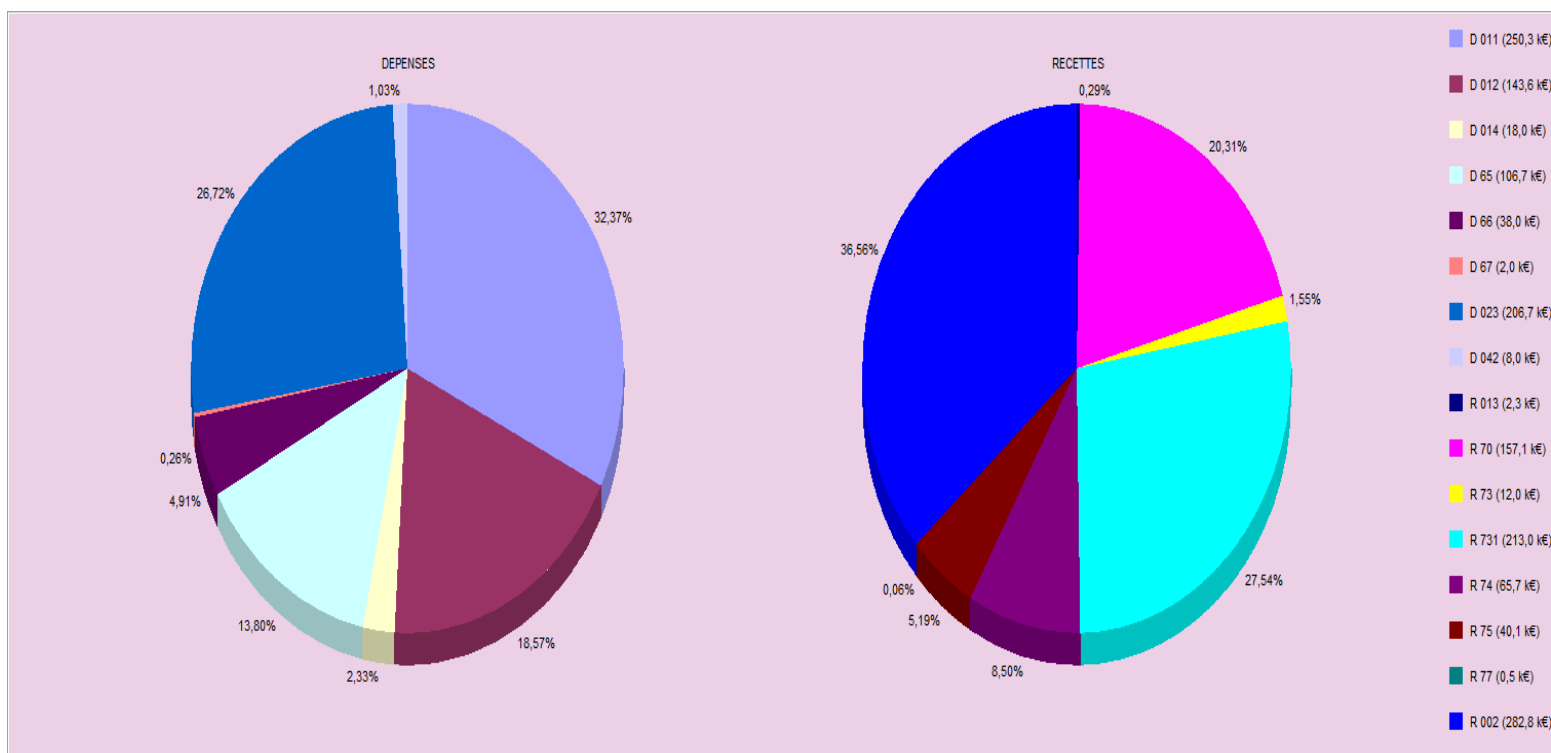
Monsieur le Maire expose les différentes demandes d'urbanisme déposées depuis le début de l'année :

- DP 06819426E0001 : Monsieur DESLARZES 1 rue de Kiffis pour une réfection de façades en bardage bois.
- DP 06819426E0002 : VD Services 29 rue de Kiffis pour une pose de panneaux solaires
- PC 06819426E0001 : Monsieur BUCHER 52 rue de Kiffis pour une construction d'un abri de jardin.

8. Divers.

Point Financier

la section de fonctionnement :

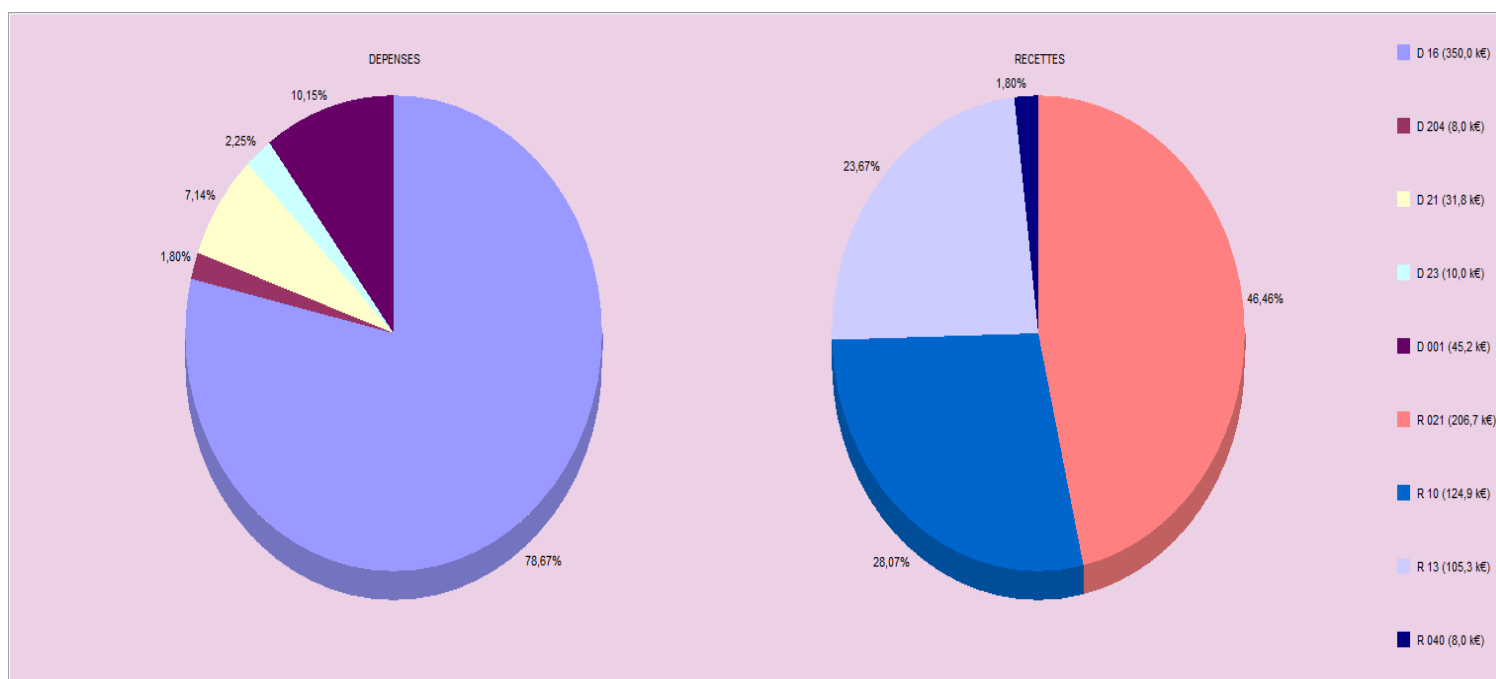


Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	250 347,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	143 600,00
014	Atténuations de produits	18 047,00
65	Autres charges de gestion courante	106 700,00
66	Charges financières	38 000,00

67	Charges spécifiques	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	206 683,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00
	TOTAL DEPENSES	773 377,64

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	2 250,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	157 050,00
73	Impôts et taxes	12 000,00
731	Impositions directes	213 000,00
74	Dotations et participations	65 700,00
75	Autres produits de gestion courante	40 100,00
77	Produits spécifiques	500,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	282 777,64
	TOTAL RECETTES	773 377,64

La section d'investissement :



Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	206 683,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	124 906,72
13	Subventions d'investissement reçues	105 316,70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00
	TOTAL RECETTES	444 906,72

Point sur les emprunts :

Il y a au total 1 163 399.99 EUROS à rembourser pour la commune.

Pour 2026 nous aimerions rembourser 350 000€

La dette complète sera résorbée en 2042.

Avant cela, la commune est en réseau d'alerte, et il n'est pas possible d'investir dans un projet malgré les subventions qu'il pourrait y avoir.

Les points ayant été tous décidés, toutes les questions étant posées, la séance est levée à 21h10.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de LUTTER

Séance du 23.04.2026

Nom et Prénom	Qualité	Signatures
DOPPLER Jean-Luc	Maire	
GASSER Noémie	Secrétaire de Séance	